

La réalité des chiffres !

Postes non pourvus dans le premier degré :

En 2014, sur les 4 842 emplois prévus dans le premier degré, seuls 3 765 ont été réalisés.

En 2014, 1300 postes sont demeurés vacants aux concours dans le premier degré.

En 2015, 750 postes.

Sur deux ans, 2050 postes ne sont pas pourvus. Depuis 2008 ce sont 70 000 collègues du premier degré partis en retraite. Pour autant, seuls 54 328 personnels sont entrés dans le primaire.

Nombre d'écoles :

-3329 écoles ont fermé en 7 ans et 710 écoles ont été supprimées en deux ans (2013-2014 : - 366 écoles ; 2004-2015 : - 344 écoles.).

En 1980-81 le primaire public, maternelle et élémentaire, comptait 61 660 écoles.

En 2014-2015 y compris Mayotte, il ne reste plus que 46 962 écoles : 14 698 écoles ont disparu !

Nombre d'élèves scolarisés :

La scolarisation des 2 ans a été divisée par 2 entre 2008 (147 128 élèves) et 2016 (70 737 élèves).

Le premier degré public a scolarisé en 2014, 5 880 900 élèves, soit 17 700 élèves supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Les dotations ministérielles :

Pour le SNUDI-FO, une question essentielle est posée : *les 3835 postes annoncés permettront-ils d'ouvrir des classes, d'alléger des effectifs (plus de 90 000 classes dépassent 25 élèves dont 7 700 plus de 30 élèves), de créer des postes de remplaçants ou spécialisés partout indispensables, de reconstituer les postes de RASED, d'augmenter les volumes de décharge de direction insuffisants, de rétablir les départs en stages CAPA-SH ?*

Tout d'abord il faut rappeler qu'entre 2008 et 2016 le nombre d'élèves a augmenté de 103 000 alors que le budget a diminué de 1 693 ETP. On est donc loin d'un retour au niveau de 2008 pourtant déjà insatisfaisant.

Les postes annoncés serviront en fait à répondre largement aux « priorités » ministérielles auxquelles 2027 postes sont réservés sur le total de 3 835 :

- Postes « plus de maîtres que de classes » (1 634 postes en 3 ans depuis le début de la « refondation » sur un objectif de 7000 pour la mandature), que les DASEN utilisent pour ne pas ouvrir de classes, de postes de RASED ou de titulaires-remplaçants ;
- Postes « scolarisation des moins de 3 ans » à partir de dispositifs territoriaux conçus dans des « projets co-élaborés par l'Education nationale et les collectivités territoriales » (circulaire du 18/12/2012) ;
- Postes destinés à la montée en charge de la réforme de l'éducation prioritaire : « allègement en REP+ » utilisés pour remplacer les enseignants des REP + ayant maintenant une décharge de service de 9 journées pendant l'année scolaire pour une formation « inter-degrés », pour « changer leur méthode de travail »...

De plus le rapport annuel de performance, confirmé par la Cour de comptes, fait apparaître un

décalage de 1077 postes entre les 4842 emplois prévus au budget et les 3765 effectivement réalisées. Le déficit pour les années 2014 et 2015 s'élève respectivement à 1300 et 750 postes disparus. On est donc loin des effets d'annonce.

D'autre part, conformément au « nouveau modèle de répartition des emplois dans le 1er degré public - au plus près des réalités territoriales » adopté depuis un an, les 1808 postes restants ne seront attribués essentiellement qu'à partir de critères spécifiques territoriaux (sur ces 1808 postes, 1643 sont affectés sur critère « social », et 120 pour les « protocoles ruraux »...). Ce modèle ne peut que renforcer un processus de gestion des postes par les élus locaux sur la base de conventions (Cantal - Haute Loire) ou protocoles locaux.

Dans la réalité, le critère majeur devient la recherche de regroupement/mutualisation des écoles pour réduire le nombre d'école.

- En zone rurale le principe d'une école par commune n'est plus respecté avec en particulier la disparition des écoles de 1 à 4 classes avec la multiplication des RPI.

- En zone urbaine cela se traduit par la rupture du principe d'une école par quartier.

Ainsi depuis 2008, 3329 écoles ont fermées dont 527 ont été supprimées a la rentrée 2015 alors que le nombre d'élève a augmenté de 103 000 sur la même période. C'est tout le maillage du territoire national qui est remis en cause.